



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Mai 2015

Convocation	27 avril 2015	Nombre de Conseillers		
Affichage	27 avril 2015	En exercice	Présents	Votants
Réunion	4 mai 2015	14	12	14

*L'an deux mille quinze, le lundi quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques DAMIEN, Maire.*

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Annette CANDOTTO-CARNIEL - Daniel SANNIER - Astride LEVAVASSEUR - Jean-Marc BELLAMY - Marie-Fernande PIGNE - Claude PLANCHOU - Gilbert URSIN - Marie-Claude VAUDANDAINE - David ZWAARDEMAKER - Brigitte SIMON - Armelle STEUX

**Pouvoirs :** *Madame Nathalie DUBUISSON a donné procuration à Madame Annette CANDOTTO-CARNIEL*

*Monsieur Sylvain HAMEL a donné procuration à Monsieur David ZWAARDEMAKER*

**Secrétaire de séance :** Monsieur David ZWAARDEMAKER

### **Lecture et Approbation du compte-rendu de la séance de Conseil**

Il est donné une lecture du compte-rendu de la réunion du 30 mars 2015.

*Monsieur le Maire apporte des informations complémentaires qui ont été connues après le vote du budget primitif. Notre participation au syndicat du collège de Duclair est diminuée et passe à 7803 €. A l'inverse, sur un ensemble de 3 dotations d'Etat, une baisse de 23626 € est constatée par rapport à 2014.*

*Monsieur le Maire explique aussi que le bail du logement au prebytere a été signé.*

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité**

M. le Maire sollicite l'inscription d'un sujet supplémentaire qui est accepté à l'unanimité :  
- un intervenant en périscolaire supplémentaire est souhaité

<b>Convention des prestations portant sur l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Métropole Rouen Normandie</b>
--

<b>034-2015</b>
-----------------

Monsieur le Maire explique que la loi Alur met fin au 1<sup>er</sup> juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

C'est dans cette perspective que la Métropole Rouen Normandie a proposé de se saisir d'un service commun en collaboration avec la ville de Rouen qui possède déjà les services d'urbanisme compétents et une réflexion sur les modalités de mutualisation entre la Métropole Rouen Normandie et ses communes membres a été engagée.

Monsieur le Maire explique que la convention qui est proposé à l'approbation aujourd'hui a pour objet :

- d'une part de permettre l'adhésion de la commune au service commun d'urbanisme réglementaire de la Métropole Rouen Normandie
- d'autre part de définir les rôles respectifs de la commune et de la Métropole en matière d'instruction

Une discussion s'engage avec les membres du conseil municipal.

*Monsieur le Maire précise que la Métropole-Rouen-Normandie a le pouvoir de prendre en charge l'instruction des autorisations d'urbanisme et que le Maire signera toujours les arrêtés d'urbanisme.*

*Monsieur ZWAARDEMAKER demande si cela va générer un allègement des tâches pour le personnel administratif. Monsieur le Maire lui répond que malheureusement cela ne va pas dans ce sens car les tâches à accomplir restent les mêmes.*

*Monsieur URSIN demande si l'instruction se fera toujours à la cité administrative. Monsieur SANNIER lui répond que les instructions se feront dans les bureaux de la Métropole et que les conditions d'instruction restent les mêmes.*

*Monsieur PLANCHOU souhaite savoir si le préfet conserve son rôle. Monsieur le Maire lui répond que rien ne change à ce sujet.*

*Monsieur SANNIER précise que tout cela restera en accord avec notre document d'urbanisme.*

Après discussion le conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- d'approuver le projet de convention joint en annexe
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Métropole Rouen Normandie.

<b>Convention spectacle « Opus 76 »</b>	<b>035-2015</b>
---	-----------------

Un festival dénommé "Curieux Printemps", sous l'égide de la Métropole-Rouen-Normandie, se déroulera du 8 au 31 mai 2015 .

Un concert symphonique avec l'orchestre « Opus 76 » comprenant environ 60 musiciens sera organisé dans la commune d'Hérouville le jeudi 14 mai à 16 h.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention reçue en Mairie le 20 avril 2015 qui est proposée à l'approbation comprenant notamment :

- d'une part la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente à la Métropole aux fins exclusives de l'organisation du spectacle « Opus 76 » le jeudi 14 mai à 16h00.
- D'autre part de définir les modalités logistiques pour le bon déroulement du spectacle.

Après discussion, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- d'approuver le projet de convention joint en annexe
- d'autoriser le Maire à la signer avec la Métropole-Rouen-Normandie.

**Convention CESAJE-périscolaire****036-2015**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SANNIER pour ce sujet.  
Monsieur SANNIER fait une lecture rapide de la convention avec la MJC de Duclair.  
Il est proposé d'accepter ce qui suit :

- l'accueil des enfants de la commune d'Hénouville au sein des activités « 6-11 ans » Rythmes Scolaires pour la période du 5 janvier au 17 décembre 2015 soit 108 séances de fonctionnement.
- La municipalité d'Hénouville s'engage à verser la somme de 7 583€ pour le fonctionnement des activités « 6-11 ans » Rythmes scolaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- d'approuver le projet de convention et d'autoriser le Maire à signer la convention avec la MJC de Duclair.
- M. le Maire indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

**Convention CESAJE-adolescents****037-2015**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SANNIER pour ce sujet.  
Monsieur SANNIER fait une lecture rapide de la convention avec la MJC de Duclair.  
Il est proposé d'accepter ce qui suit :

- L'accueil des adolescents de la commune d'Hénouville au sein des activités « 11-16 ans » pour les périodes des vacances scolaires et Mercredis-Soirées-Sorties.
- La municipalité d'Hénouville s'engage à verser la somme de 4340€ pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs « 11-16 ans » répartis comme suit : 1 640€ pour les Mercredis-Soirées-Sorties et 2700€ pour les petites vacances.

*Monsieur SANNIER précise que lors de la dernière réunion CESAJE, l'intervenant a donné quelques chiffres sur la fréquentation des hénouvillais aux activités. Il tient à souligner que cela passe d'abord par une présence au collège de Duclair afin de faire découvrir les activités proposés.*

*Un engagement a été pris sur un recensement des jeunes présents et d'en informer les collectivités concernées.*

*Madame VAUDANDAINE souhaite savoir si la convention ne porte que sur 2015, Monsieur SANNIER lui confirme qu'elle est signée pour une année.*

*Monsieur le Maire souhaite souligner que les communes pourraient se désengager du projet si les dotations de l'Etat continuent à diminuer.*

*Madame CANDOTTO ajoute que l'année 2015 sera une année d'observation et que les bilans permettront d'évaluer les futurs besoins.*

*Monsieur URSIN précise que selon lui la somme demandée par le MJC est énorme vu le nombre de 7 enfants présents en moyenne, cela représente près de 600€ par adolescent.*

*Monsieur SANNIER souhaite que davantage d'actions soient réalisées sur la commune car d'autres enfants pourraient participer et permettre l'augmentation des présents.*

*Monsieur URSIN demande sur quels critères sont fixées les participations demandées aux parents, Monsieur SANNIER lui répond que le montant est calculé en fonction du quotient familial. Il précise qu'il pourrait être intéressant par la suite de moduler la somme versée pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs en fonction du nombre d'enfants Hénouvillais présents.*

Après discussion, le Conseil Municipal **décide**:

- d'approuver le projet de convention joint en annexe
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec la MJC de Duclair
- M. le Maire indique que le coût estimé à 4 340€ à vu que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif

**13 (pour) 1 (contre) 0 (abstention)**

<b>SDE 76 – Groupement d'achat</b>	<b>038-215</b>
------------------------------------	----------------

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu en Mairie le 14 avril dernier concernant le SDE 76. En effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les collectivités territoriales devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur d'électricité de leur choix pour les locaux raccordés avec une puissance souscrite supérieure à 36kVa (tarif « jaune » et tarif « vert »).

A défaut, ils s'exposent à subir une interruption de service puisque leur contrat au tarif réglementé aura disparu et qu'ils n'auront dès lors plus de contrat de fourniture d'électricité.

Dans ce contexte, le SDE76 propose de constituer un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence et a rédigé la convention correspondante.

Monsieur le Maire expose les objets indiqués dans la convention et fait lecture du courrier reçu en Mairie.

Une discussion s'engage avec les membres du conseil municipal.

*Monsieur BELLAMY s'interroge sur la capacité du SDE76 à défendre les intérêts de la commune. Monsieur le Maire lui indique que le SDE76 est un groupement ayant pour but de défendre l'intérêt des communes et qu'il y a un représentant pour la commune d'Hénouville au sein du SDE76.*

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de la fourniture d'électricité et de services associés, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à adhérer au groupement de commandes du SDE76 et de signer la convention de groupement.

**Tarifs communaux exposition peinture sculpture****039-215**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CANDOTTO-CARNIEL pour ce sujet.  
Mme CANDOTTO-CARNIEL fait un bref compte-rendu des procédures qui vont être mise en place, en accord avec la municipalité, les porteurs du projet et les agents administratifs.  
*Madame CANDOTTO précise que l'association le Relais des Arts prend maintenant en charge en 2015 l'organisation du repas.*  
Tarif exposition annuelle des 14-15 novembre 2015 :  
Il convient de fixer les tarifs suivants :

<b>Tarif 2015</b>	
<b>EXPOSITION ANNUELLE</b>	
<b>Participation exposant</b>	<b>12€</b>

Le Conseil Municipale **décide à l'unanimité** :

- d'approuver le dit tarif
- d'autoriser le Maire à recouvrer à cette somme auprès des intéressés.

**Facteur départ en retraite - cadeau****040-215**

M. LEROUX, notre facteur depuis plus de 18 années va partir en retraite.  
Les élus souhaitent l'organisation d'une manifestation à cette occasion,  
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à offrir un chèque-cadeau d'une valeur de 150€

*Monsieur le Maire précise qu'il faudra définir un lieu et une date pour la manifestation.*

Le Conseil Municipale **décide à l'unanimité** :

- d'approuver la somme allouée
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cet achat
- M. le Maire indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif

**Intervenant périscolaire supplémentaire****041-215**

Vu la mise en place des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2014/2015.  
Considérant la nécessité de recourir à des intervenants extérieurs,  
Vu la proposition de M. NYANDWI de proposer des activités périscolaires.

Après délibérations, le Conseil Municipale **décide** :

- d'approuver la présence d'un intervenant supplémentaire à compter du 11 mai 2015 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014/2015 ;

- de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente décision et notamment l'établissement et la signature des différentes conventions.
- M. le Maire indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

12 (pour) 0 (contre) 2 (abstention)

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Réunion Publique**

*Monsieur le Maire fait part de la réunion publique du 29 avril dernier, un tour de table est fait pour avoir le ressenti des élus présents.*

22h45 Départ de Mme Astride LEVAVASSEUR

- **Rendez vous M LEROUX**

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une rencontre qui a eu lieu avec l'architecte du cabinet Buray concernant l'aménagement de la salle jaune.*

- **Entreprise NORMAFROID**

*Un point a été fait avec l'entreprise sur l'état de la pompe à chaleur installé à la Mairie, Monsieur le Maire précise que cela s'est fait en collaboration avec l'entreprise DUBUISSON. Il fait part de l'accord donné pour changer les ventilateurs pour un montant de 1 400€ environ.*

- **Rendez vous M ESCLAPEZ (Judo)**

*Monsieur le Maire a fait part de son rendez-vous avec le président du Club de Judo concernant différents points et notamment la mise en place des tapis. Aujourd'hui cela est un souci dans l'organisation de la commune car cela nécessite la présence de deux agents à raison d'une heure pour l'installation et autant pour désinstaller. Le président du club propose la mise à disposition de tapis moins lourds pour la rentrée prochaine.*

- **Recrutement agent**

*Monsieur le Maire fait part du recrutement d'un agent d'entretien au sein des écoles.*

- **Exposition artistique 2015**

*Monsieur BELLAMY souhaite annoncer la date de la prochaine réunion du comité d'organisation de l'exposition, celle-ci se déroulera le 23 mai prochain.*

- **Conseil Communautaire**

*Madame CANDOTTO fait un bref compte rendu du conseil communautaire avec 56 délibérations passées dont certaines concernent les petites communes.*

- **CCAS**

*Madame CANDOTTO rappelle que le prochain CCAS se réunira le 16 juin en Mairie.*

- **Vie associative**

*Madame CANDOTTO explique qu'un rendez vous va avoir lieu le 5 mai en Mairie en présence de Monsieur PLANCHOU et des associations (Comité des Fêtes – Au fil du Temps et Musiques en Boucles) afin de faire le point sur les activités, les moyens municipaux mis à disposition et l'acquisition d'un podium.*

- **Photocopieur Mairie**

*Monsieur le Maire fait part au conseil du nombre important de photocopies demandé par la communication municipale et par les associations (plus de 1200 tirages la semaine dernière). Il va être demandé aux associations qu'elles déposent leurs demandes en mairie au moins une semaine à l'avance pour des quantités importantes.*

- **Label Forêt d'exception**

*Monsieur SANNIER explique que la forêt de Roumare, la forêt verte et la forêt du Rouvray ont obtenu ce label. Une invitation va parvenir en mairie pour une cérémonie officielle.*

- **Correspondant intempéries**

*Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier d'ERDF qui demande la nomination d'un correspondant intempéries. Un tour de table est fait, Monsieur David ZWAARDEMAKER est désigné correspondant.*

- **Commémoration**

*Monsieur le Maire rappelle au conseil les horaires des cérémonies du 8 mai.*

- **Seine Logement**

*Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la prochaine assemblée générale de Seine Logement, il indique qu'il ne pourra pas être présent, tout comme Mme CANDOTTO. Un courrier sera adressé en ce sens.*

**Prochaines réunions du conseil municipal :**

Le 29 Juin, à 20 h 00 en mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.**

BELLAMY Jean-Marc	CANDOTTO CARNIEL Annette
DAMIEN Jacques	<b>Pouvoir de DUBUISSON Nathalie à CANDOTTO CARNIEL Annette</b>
<b>Pouvoir de HAMEL Sylvain à ZWAARDEMAKER David</b>	LEVAVASSEUR Astride
PIGNE Marie-Fernande	PLANCHOU Claude
SANNIER Daniel	SIMON Brigitte
STEUX Armelle	URSIN Gilbert
VAUDANDAINE Marie-Claude	ZWAARDEMAKER David